



En page intérieure
PROGRAMME DÉTAILLÉ DES FESTIVITÉS
DE LA SAINT JUST
du 14 au 17 juillet 2017

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

JUIN-JUILLET 2017

N°313

Les rythmes scolaires au royaume de Messieurs les ronds-de-cuir.

A chaque ministre dit-on, « sa réforme de l'Éducation Nationale ! »

Dans cette tradition très républicaine, le nouveau Ministre se devait de ne pas innover, ce qu'il a fait, solidement cornaqué en haut lieu par quelques syndicats lobbyistes de l'Éducation Nationale.

Donc, par le biais des gazettes, ont été distillées depuis deux mois quelques pieuses informations nous dictant ce qu'il fallait penser en ce domaine.

De fait initialement, la question était d'offrir aux communes la possibilité d'opter librement pour le régime des rythmes scolaires de ses élèves. Autrement dit de choisir entre le régime actuel en vigueur depuis 2014 (sur 5 jours LMMJV) ou de revenir à un rythme de 4 jours libérant ainsi le mercredi.

Sur ce thème, après les affrontements discordants de multiples pseudo-experts, un décret ministériel a été finalement publié le 28 juin 2017. Comme attendu il instaure un véritable parcours d'obstacles limitant à néant le libre choix annoncé.

Quant au problème souvent pompeusement avancé, c'est-à-dire de « l'intérêt de l'enfant », il n'apparaît plus qu'en filigrane dans le microcosme parisien. Pourtant, certains ici s'émeuvent que sur un tel sujet de société, je puisse consulter les parents d'élèves qui pourtant à priori, sont bien placés pour faire valoir leur avis.

Aussi, c'est dans cet esprit que j'ai pris cette initiative de consulter chaque famille concernée, sans prendre parti, mais simplement en les informant d'instructions administratives en constantes évolutions. Je voudrais donc aujourd'hui vous confirmer mes premières déclarations tenues le 2 juin dernier à l'occasion du vernissage des travaux d'élèves participant aux Nouvelles Activités Périscolaires. J'avais alors garanti aux parents d'élèves présents, un calendrier respectueux de leur rythme de vie familiale ou professionnelle pour l'année scolaire 2017-2018. Répondant à leurs questions concernant un retour possible à la semaine de 4 jours, je leur avais indiqué que dans cette hypothèse la commune assumerait ses responsabilités et ne modifierait en rien le temps et les horaires pendant lesquels ils confient actuellement leur enfant à la collectivité (écoles, NAP, garderie, restaurant scolaire) et ceci aux tarifs actuels.

En particulier si cela était, la commune maintiendrait pour les parents qui le désireraient l'accueil du mercredi matin librement suivi du repas du midi.

Quant à l'avenir au-delà de l'année scolaire 2017-2018, rien ni personne ne peut se permettre de vous garantir quoi que ce soit, puisque pour l'essentiel l'État a fait connaître son indécision et ses atermoiements assortis toutefois d'une seule véritable garantie celle de la suppression de ses financements.

Enfin, prétendre aujourd'hui comme certains le font, qu'il est déplacé et prématuré de consulter les parents d'élèves, me semble une curieuse attitude, mais je n'irai pas plus avant. Aujourd'hui il ne s'agit que de solliciter votre avis à un instant donné. Ce sondage pourra le cas échéant être renouvelé.

Retenons bien toutefois que si cette question n'a pas été posée plus tôt, c'est tout simplement qu'elle ne pouvait pas l'être du fait d'un manque total d'informations crédibles, mais qu'attendre davantage encore pour le faire serait tout bonnement vouloir vous endormir pour ne vous réveiller qu'après que tout ait été décidé à votre insu. Autrement dit, quand « les carottes seraient cuites ».

Quant à l'intérêt de la commune ? Et bien dans tous les cas il n'existe pas car il n'est que le vôtre et celui de vos enfants. Vous en êtes donc les juges.

Pour conclure, vous pourrez sereinement répondre à ce sondage qui ne peut qu'enrichir notre réflexion collective car si ce débat n'est pas pour 2017, il le sera bien pour 2018. Et là comme aujourd'hui vous serez consultés.

Je vous en remercie.

Jean-Pierre MORIN

Délibération n°2017-18 : Demande de subvention au Conseil Départemental

En application du dispositif d'aide aux communes aménagé par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré sollicite du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible pour les opérations suivantes :

- Chemin Bertrand Marin : remplacement de la canalisation d'eau potable
Subvention demandée 175 000 €
Subvention demandée 122 500 €
- Rue Notre-Dame : remplacement de la canalisation d'eau potable
Subvention demandée 30 066 €
Subvention demandée 21 000 €
- Rue Notre Dame : remplacement de la canalisation de l'assainissement
Subvention demandée 63 225 €
Subvention demandée 44 200 €
- Extension bureau des adjoints
Subvention demandée 9 202 €
Subvention demandée 6 400 €
- Installation de la climatisation dans les locaux de l'ancienne mairie
Subvention demandée 5 191 €
Subvention demandée 3 600 €
- Chemin du Jas : travaux d'extension du réseau public d'eau potable
Subvention demandée 23 989 €
Subvention demandée 16 700 €
- Protection contre l'incendie
Quartier les Aires 5 404 €
Subvention demandée 3 700 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-19 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

1. Amicale des donateurs de sang bénévoles du Val d'Issole 150 €
2. Anciens Combattants de l'Issole et ses environs 400 €
3. Anciens Engagés Volontaires et anciens Combattants de Ste-Anastasia 400 €
4. Anciens Maires et Adjoints du Var
ADAMA Draguignan 150 €
5. Arts'Tasie 670 €
6. ASL Les Boucles de l'Issole 1 500 €
7. ASPAT Vol Libre Parapente 400 €
8. Association des Jeunes Pompiers de Garéoult 300 €
9. APESA 790 €
10. Association sportive collège Rocbaron 150 €
11. Badminton Club de Ste-Anastasia 400 €
12. Chorale Chant et Amitié 650 €
13. Coop'Art 600 €
14. Mouv'Danse Tasie 805 €
15. Familles Rurales 150 €
16. Football Club Ste-Anastasia 5 955 €
17. Gym Tasie 677 €
18. La Provenço Dou Tem Passa 400 €
19. La Médaille Militaire de Ste-Anastasia et Forcalqueiret 400 €
20. Les Onix de Ste-Anastasia 600 €
21. Les Randonneurs de Tasie 400 €
22. Saloon Country Danse de Ste-Anastasia 400 €
23. Secours Catholique Antenne Garéoult 150 €
24. Si Tasie M'était Conté 600 €

25. Société de Chasse l'Amical 400 €
26. Souvenir Français 400 €
27. Tennis Club de Ste-Anastasia 748 €
28. Volley Ball Club de Ste-Anastasia 400 €
29. Association intercommunale de la Saint Hubert 400 €
30. Boule Rocbaronnaise subvention exceptionnelle 2017 300 €
31. Gym Tasie subvention exceptionnelle 2017 500 €

Adopté à l'unanimité.

Délibérations n°2017-20, 2017-21 et 2017-22

- Subvention C.C.A.S. 8 000 €
- Subvention exceptionnelle à Arts'Tasie 300 €
- Subvention à l'association du personnel communal 3 500 €

Délibération n°2017-23 : Budget communal : décision modificative n°1

Investissement :

- Opération 41 : Frais d'étude PLU*
202 Frais d'étude, d'élab., révis. urb. + 5 000 €
- Opération 48 : Rénovation chaussée rue A Daudet*
2313 Immos en cours construction - 5 000 €
- Opération 13 : Acquisition de matériel*
2184 Mobilier + 3 000 €
- 024/R Produits des cessions + 3 000 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-24 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet afin d'améliorer le fonctionnement des services techniques.

Adopté à l'unanimité .Poste déjà pourvu.

Délibération n°2017-25 : Convention cadre de formation avec le CNFPT année 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale une nouvelle convention cadre de partenariat pour permettre le financement des actions de formation du personnel qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Cette convention n'est pas renouvelable par tacite reconduction. Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-26 : Annulation de titres : mise en non valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'admettre en non valeur les factures ordures ménagères ci-dessous et de procéder à la réduction des titres correspondants :

Année 2001 :

Titre n° 66 de 2001 d'un montant de 129.58 €

Année 2002 :

Titre n° 82 de 2002 d'un montant de 130.00 €

Année 2003 :

Titre n° 85 de 2003 d'un montant de 153.00 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-27 : Recensement de la population 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement de la population est mise en œuvre. Au comptage ponctuel, organisé tous les huit ou neuf ans de façon exhaustive, se substitue une collecte annualisée qui permettra de fournir chaque année des résultats sur la population et les logements.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat. La réalisation des enquêtes de recensement repose sur un partenariat étroit entre la Commune et l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). La répartition des rôles est fondée sur l'expérience des recensements généraux, qui ont depuis toujours associé les Communes et l'Etat : la Commune prépare et réalise l'enquête de recensement ; elle reçoit à ce titre une dotation forfaitaire ; l'INSEE organise et contrôle la collecte des informations.

Le maire est le responsable de l'enquête de recensement dans sa Commune. Pour ce faire, il doit procéder au recrutement de quatre agents recenseurs pour la durée de l'enquête soit du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 inclus et nommer un coordinateur.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'autorise à l'unanimité à recruter quatre agents recenseurs et à nommer un coordinateur pour la bonne marche de l'enquête.

Délibération n°2017-28 : Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL)

Fixation du montant de l'IRL 2016 - exercice 2017

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au montant de l'indemnité proposé pour l'année 2016 par M. le Préfet, soit 3 453.05 € pour l'IRL. Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-29 : Délimitation du périmètre et du champ d'application du droit de préemption urbain sur la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune étant dotée d'un plan local d'urbanisme approuvé et rendu public, a la possibilité de délimiter le périmètre et le champ d'application du droit de préemption urbain, dans les zones urbaines de la commune afin :

- de procéder à des acquisitions foncières destinées à des aménagements d'intérêt général ;
- d'exercer un certain contrôle des prix fonciers en vue de limiter la spéculation foncière.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et décide à l'unanimité :

- d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines de la commune, telles qu'elles figurent sur le P.L.U. rendu public et approuvé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au déroulement de cette opération.

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 30 juin 1989 portant délimitation du périmètre et du champ d'application du droit de préemption urbain sur la commune.

Délibération n°2017-30 : Projet urbain partenarial n°02/2017 avec Monsieur André FABIEN

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. le Maire de signer la convention de PUP avec Monsieur André FABIEN.

Dans cette convention la commune s'engage à faire réaliser l'ensemble des équipements publics suivants pour un montant de 2 184.50 € HT :

- Allongement BT 160 mètres sur le domaine public à partir du réseau du poste Grande Vigne.

Adopté à l'unanimité.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Résultats 2ème tour le 18/06/2017

Inscrits	1577
Votants	691
Blancs	31
Nuls	18
Exprimés	642

Jérôme RIVIERE	321
Valérie GOMEZ-BASSAC	321

Information Urbanisme RAPPEL

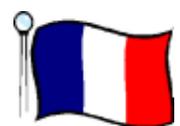
Dernier jour de la
permanence du commissaire
enquêteur concernant
l'enquête publique du PLU
vendredi 7 juillet
de 8h à 11h
en mairie

INTERDICTION

Toute utilisation d'artifices de
divertissement et d'articles
pyrotechniques quelle qu'en soit
la catégorie **est interdite pour**
les particuliers du samedi 8
juillet 2017 au samedi 15 juillet
2017 minuit inclus.



Jean-Pierre MORIN,
Maire de SAINTE-ANASTASIE SUR ISSOLE,
Le Conseil Municipal,



ont le plaisir de vous inviter à la célébration de la Fête Nationale

le **VENDREDI 14 JUILLET** à 11h30 place des Ferrages : **ANCHOÏADE**
avec la participation de la Chorale "Chant et Amitié",
suivie d'une aubade à la cornemuse

LA VIE AU VILLAGE

RA TA TOUILLE à Ste-Anastasie
Cuisine gourmande à emporter
Ouvert tous les jours
Couscous royal tous les dimanches
Plats différents chaque jour à 8.40 €

Repas de groupe, cocktails, formule anniversaire
Livraison gratuite à Ste-Anastasie

BISTRO TAZIE

Attention le Bistro Tazie change son jour de fermeture
Juillet-Août.

Nous serons fermés le dimanche soir et le lundi toute la journée.

Vendredi 7 juillet

Moules Marinières – Frites

Pensez à réserver votre table : 04.94.37.50.01.



EVE GOIFFURES

04 94 72 39 45 06 25 60 06 51

Gynthia
Coiffeuse Visagiste

* COIFFURE MIXTE- BARBIER * EPILATION VISAGE- MAQUILLAGE

RD 15 Les Négadisses 83136 Ste Anastasie sur Issole Facebook: evecoiffures

Lundi : FERME
Mardi : 8h30 12h00 / 13h30 18h00
Mercredi : 8h30 12h00 / 13h30 16h00
Jeudi : 8h30 12h00 / 13h30 18h00
Vendredi : 8h30 12h00 / 13h30 18h30
Samedi : 8h30 NON STOP 17h00

FERMETURE EXCEPTIONNELLE
le mardi 18 juillet
et le mercredi 16 et jeudi 17 août

Du 18 janvier au 17 février 2018



RECENSEMENT
de la population

A cette occasion nous recrutons 4 personnes sérieuses et disponibles (semaine et week-end).

Si vous êtes intéressé par cette offre de travail, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir une lettre de motivation + CV en mairie le plus rapidement possible.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017-2018

GARDERIE SCOLAIRE

La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : matin de 7h30 à 8h30 et soir (sauf le mercredi) de 16h30 à 18h précises.

Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leur enfant auprès de la responsable de la garderie le matin avant 8h30 pour la garderie du soir.

TARIF : pour toute prise en charge effectuée par le personnel de surveillance, les frais de participation dus par les parents sont de 1 € par jour (matin et/ou soir), les tickets sont en vente à la mairie aux heures d'ouverture auprès de l'accueil - tout enfant que l'on ne vient pas chercher dès la sortie de l'école « est pris en charge » - tous les paiements sont effectués d'avance, soit le matin pour la journée.

A défaut de cette procédure les enfants ne seront pas accueillis.

RESTAURANT SCOLAIRE

Vous pouvez inscrire vos enfants au restaurant scolaire à partir du lundi 17 juillet.

Date limite de dépôt des dossiers le 29/08/2017.

Vous devez vous munir des justificatifs suivants :

- domicile de moins de 3 mois (SEERC, Telecom, EDF)
- travail (attestation patronale à défaut le dernier bulletin de salaire des deux parents).
- n° Allocataire CAF

Nota : pour le jour de la rentrée, inscrire les enfants impérativement avant le 1er septembre 2017 (au plus tard à 9h)

TRANSPORTS SCOLAIRES

Délivrance des cartes

Les cartes de transports scolaires seront délivrées en mairie du 10 au 21 juillet et à partir du 16 août 2017.

Prix : 120 € (tarif forfaitaire pour l'année scolaire).

Pour les nouveaux inscrits se munir de deux photos d'identité, pour les autres une seule photo est demandée.

TRAVAUX DU MOIS

- Nettoyage du village
- Tonte espaces verts stade de football, arboretum, pré de la Font, jardin d'enfants
- Éparage des chemins : les Souquettes, les Vignarets, les Vaux, de Bon Jeu, les Colombades, les Fabres, Pécaussier, la Bassaque, les Défens
- Travaux dans les écoles
- Enlèvement de tags
- Nettoyage place de la Gare
- Électricité ancienne mairie
- Préparation fête de la St Jean





EXPOSITION
FRANCE GAILLET
ALICE ET LES MACHINES

2
0
1
7



V.S.D du 7 au 9 Juillet
V.S.D du 14 au 16 Juillet
Vernissage le vendredi 7 Juillet à partir de 19h
De 16h à 19h
GALERIE ALBERT GARNIER
Sainte-Anastasie-Sur-Issole

EXPOSITION

Les élèves de l'Ecole Maternelle ont présenté leurs réalisations plastiques à la salle Garnier le jeudi 29 juin.

Cette exposition était la synthèse de leur travail durant l'année scolaire écoulée.

De grands peintres côtoyaient du graphisme décoratif ou des peintures rupestres...

Les enfants ont profité de ce moment pour présenter le travail effectué en chant-chorale. Plusieurs chansons ont enchanté le public venu en nombre.

Marie et Janine, les enseignantes remercient les parents pour leur participation et la commune pour le matériel et ce lieu « magique » qu'est la salle Garnier.

La Directrice, Marie BACHELARD



COOP'ART

France GAILLET, artiste peintre et sculpteur, a participé à de nombreuses expositions collectives et individuelles, dont celle de "La Tour de l'Horloge" à Draguignan.

Sa peinture, figurative et colorée, évoque souvent l'univers trouble des contes, en particulier celui d'« Alice au pays des merveilles ».

Le Président, Michel POTIER



29ème édition des BOUCLES DE L'ISSOLE

Dimanche 13 août 2017

Course pédestre de 11,5 km organisée par l'A.S.L. et la commune de Ste-Anastasie, en collaboration avec le club Hospitaliers Toulon et avec l'appui des artisans et des commerçants du village, du Crédit Agricole Côte d'Azur et le supermarché Casino de Garéoult.

Ouverte à tous et à toutes, cette course compte pour le challenge Départemental et le Challenge SPIRIDON Côte d'Azur.

Inscription : avant le vendredi 11 août 2017

- à la Mairie ; - sur internet KMS.FR ; - au magasin TERRE DE RUNNING à TOULON ; - sur place le matin de la course à partir de 7h au BISTRO TAZIE

Les dossiers doivent être accompagnés de la copie de la licence, soit d'un certificat médical de moins d'un an.

Toute personne désireuse d'apporter son soutien et d'aider l'organisation, prendre contact avec Mme LEPREUX : 06.72.15.88.17 ou lepreux.patricia@gmail.com ou à la Mairie.



Odelvar Permanences CLSH en Mairie

Le mardi 05/09 de 8h30 à 12h

le mercredi 06/09 de 13h30 à 16h30

le vendredi 08/09 de 8h30 à 12h



PLAN CANICULE

Les règles de prévention sont simples et s'appliquent à tous :

- ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- boire beaucoup d'eau
- donner de ses nouvelles et ne pas hésiter à s'inscrire sur le registre du C.C.A.S., à contacter l'accueil de la mairie 04.94.69.64.40 ou ce service au 04.94.69.64.47 Eliette BERTHET si vous avez besoin d'aide
- être vigilant et signaler au **15** toute personne victime d'un malaise

LA VIE ASSOCIATIVE



ARTS'TASIE

Sous une belle journée ensoleillée, notre exposition plein air "La Foire aux Croûtes" à l'Arboretum s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.



Les dessins des enfants de l'atelier du village ainsi que des très belles peintures d'exposants du village et des environs ont ravi et enchanté les nombreux visiteurs..

Mme Marie LAURENT ancienne Présidente de notre association est l'heureuse gagnante du tableau peint sur place ...

Je vous souhaite de bonnes vacances à TOUS

Ghislaine Abert, Présidente

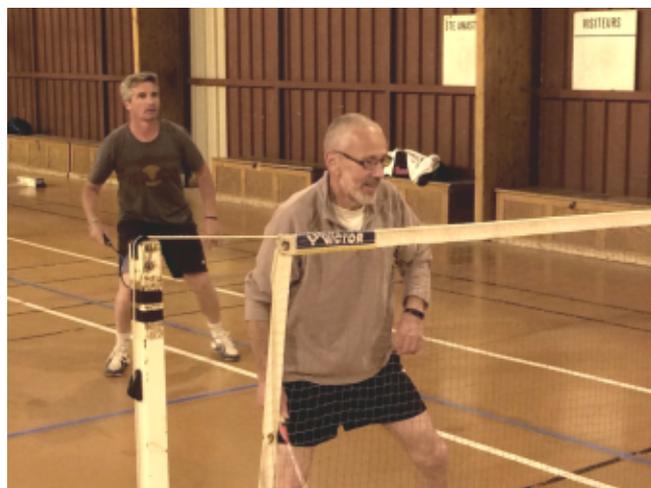


BADMINTON : poursuite des tournois internes

Dans le cadre de ces moments de convivialité qui jalonnent la vie de notre club, nous avons organisé le 21 avril dernier un tournoi de double interne. Troisième du genre en cette saison 2016-2017, cette édition fut l'occasion de mesurer les progrès fulgurants réalisés par les nouveaux inscrits. A ce rythme de progression, les anciens n'auront bientôt plus de leçon à donner à personne ! Tout cela dans une ambiance de franche camaraderie, où toute la subtilité consistait à trouver le bon dosage entre l'envie de se rassasier sans compter au buffet dressé pour l'occasion et le souci de conserver un minimum de fraîcheur physique avant de rencontrer l'équipe suivante. A ce petit jeu, c'est la paire William/Pascal qui l'a emporté dans un mouchoir de poche devant Chris et Jean-Marie suivis de David et Martine. Bravo à tous les compétiteurs pour leur participation dans un état d'esprit irréprochable ...

A noter dans vos agendas : l'activité continue pendant les mois de juillet et août les jeudis à 19h00.

Le Bureau.



Chris et Jean-Marie ont frôlé l'exploit !



CLUB DES CIGALES

C'est l'été..., les vacances..., moment privilégié pour accueillir les petits-enfants dans ce beau village de Provence Verte.

Cela signifie aussi l'arrêt de toutes les activités pendant deux mois.

Mais les « Cigales » contrairement à la fable vont profiter de ce break pour préparer la rentrée avec des moments forts comme :

- Les Portes ouvertes au local
- Le Trentenaire de l'association
- L'Assemblée Générale
- Les Puces des Couturières
- Le Marché de Noël

Bel été à tous !!!!

La Présidente, Rose-Marie CHRIST

ASA des Eaux de l'Issole



Travaux de début juin sur le canal

Le canal a été curé sur 50 mètres en souterrain dans le village pour éviter un débordement.

2 camions de terres ont été retirés.

Le bureau

Dans le cadre d'une association artistique, il est envisagé la création d'une section < photographie > à partir du mois de septembre 2017. Les personnes intéressées sont invitées à déposer leurs coordonnées pour recevoir une invitation à la première réunion qui se tiendra début septembre.

Il s'agit d'une consultation préalable et la date, l'heure et le lieu de la réunion seront précisés dans l'invitation.

Vos coordonnées sont à adresser à: dehaye.c@laposte.net

Le carnet de Sainte-Anastasia

Mariage : C'est avec plaisir que nous vous annonçons le mariage de Madame Cindy LAURENT et de Monsieur Xavier CHAIX célébré le 3 juin 2017.

Toutes nos félicitations aux nouveaux époux.

Décès : Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur LE VAGUERESSE Francis.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

Remerciements :

Je remercie toutes les personnes qui nous ont témoigné leur sympathie et leur affection suite au décès de ma maman le vendredi 9 juin 2017.

Louis PONS

FRANCIS

Il a « embarqué » pour la 3ème et dernière fois le 21 juin, au solstice d'été, lorsque le soleil est au zénith de son ascension. Il nous a salués de main de Maître, nous laissant au port, riches de ses valeurs, de nos souvenirs, et d'une photo de bateau.

Paulette LE VAGUERESSE, son épouse
M-Anne et Marcel LEPAGE, ses enfants
et l'ensemble de sa famille
vous remercient pour votre soutien,
votre compassion et vos témoignages d'affection
qui l'ont accompagné pour ce nouveau départ
et nous ont réconfortés.

Petites annonces

Recherche appartement sur Ste-Anastasia sur Issole 1 chambre

Tel : 06.50.88.11.76

Donne bureau métallique couleur beige
Deux fauteuils électriques type Eversty bon état cuir couleur vert foncé.

A voir. Tel : 04.94.72.21.45



Les petites Tasiennes championnes des podiums de course à pied.

Les Poètes de Ste-Anastasia

Le saule pleureur

Il pleure les jours de pluie
Mais il danse aujourd'hui
Sous la brise matinale.
Adieu la tristesse hivernale !
Son feuillage vert et touffu
Scintille on ne peut plus
D'un éclat sans pareil
Sous les rayons du soleil.
J'ai plaisir à le regarder,
A l'admirer, à le chanter.
Vive le saule printanier !

Jeannette Carrière

*Dans le poème "Lilas en fleurs et papillons",
il fallait lire : "Du lilas prêt à se donner" et
"se courtisent sans se lasser".*



DON DU SANG

Mardi 25 juillet 2017

de 8h à 12h30

salle polyvalente Rocbaron

Chatterie du Granit Rouge

2 Bis rue Notre Dame
83136 Saint Anastasia Sur Issole
Siret : 492203203 00020
Tel : 06.52.19.33.14

Scottish

Selkirk

Ragdoll

Highland

Mail : betty.bouley@wanadoo.fr

Facebook : Chatterie du Granit Rouge



FNT

Construction, Rénovation, BTP

83136 Saint Anastasia Sur Issole
Tel : 06.41.86.17.12
07.82.39.51.23



BOULEY Arnaud

Prestation de service Bâtiment et Agricole

Siret : 830022711 00014

45 rue Notre Dame
83136 Saint Anastasia Sur Issole
Tel : 06.72.44.16.90

INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS LOCALES

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H à 12H
et le Mercredi de 13H30 à 16H30
Tel : 04.94.69.64.40

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 8H30 à 12H et le Mercredi de 14H à 16H30
Samedi de 9h à 12h00
Tél : 04.94.72.27.40

DECHETTERIE DU SIVED

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H à
12H et de 14H à 17H, le Samedi de 9H à 13H
Fermeture le Dimanche Tél : 06.07.31.02.27

Accès aux déchetteries de Brignoles, Tourves,
Le Val et La Roquebrussanne

RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des "monstres"
Le 1er mardi de chaque mois
(se faire inscrire en Mairie au préalable)

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SOLIDARITE DU VAL D'ISSOLE

EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Place de la Poste Forcalqueiret

Ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 10h à 12h
Vendredi après-midi de 14h à 16h

DRESSING SOLIDAIRE Ouvert à tous

13 av. de la Libération Forcalqueiret

Ouvert mardi et samedi de 10h à 12h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h30

Mmes FURTER 0650885010 / CLERC 0613976425

LES VAROIS VERS LES AUTRES

Association caritative et humanitaire

Tél : 06.68.16.23.67

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Aide à domicile, retraités, malades, handicapés
(aide-ménagère) Tél : 04.94.92.27.08

Permanence en Mairie le 1er jeudi de chaque
mois de 10H30 à 11H30

DIVERS

ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats : Antenne
de Justice, Maison des Services Publics, 2 rue de
l'Hôpital à Brignoles, 2 fois par mois de 9h à 12h
Pour tous renseignements ou rendez-vous
Tél au 04.98.05.93.81

C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire des salariés
Tél : 0820.200.189 Permanence : Brignoles
Cité Administrative, Rue des Déportés
Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

Le CENTRE d'INFORMATION et de RECRUTEMENT des FORCES ARMEES (CIRFA)

Vous propose des permanences suivantes :

A Brignoles : Mission Locale

TERRE : 1er mercredi du mois toute la journée
et les autres mercredis de 13h30 à 15h30

MARINE : le 1er et 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

AIR : le 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

Renseignements CIRFA au 04.22.43.90.10

ou la **Mission Locale 04.94.59.03.40**

NUMEROS UTILES



MAIRIE

- Accueil : 04.94.69.64.40
- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
- Service cantine : 04.94.69.64.40
Fax : 04.94.69.64.41

POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82

Mail : pm@ste-anastasiae.fr

- M. LEPAGE 1er Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45 reçoit le mardi et le jeudi
de 9H à 11H30

- Mme BERTHET 2ème Adjoint (Action Sociale) :
Tel : 04.94.69.64.47
reçoit le lundi et jeudi de 9H à 11H30

GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y
compris les simples contacts ou demandes de
renseignements

URGENCES Pompiers : **18** Samu : **15**

FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" à
Rocbaron : **04.94.86.40.24**

PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
32 37

DÉPANNAGE

E.D.F. : 0972 67 50 83

Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0810 757 757

(*) en cas de dérangement de votre ligne vous
pouvez venir en Mairie où un téléphone sera mis
à votre disposition pour contacter France Télécom

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.83.95.42.30